

Communiqué de presse

INRP, Lyon, le 17 septembre 2010

Les élus représentants des personnels au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) ont été informés des décisions ministérielles concernant la "refondation" de leur institut lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2010.

À compter du 1^{er} janvier 2011, l'INRP devient un institut interne de l'ENS de Lyon. Il conserve son nom, perd sa personnalité juridique et sa gestion dépend d'une délégation de l'ENS de Lyon. Une mission confiée à Jacques Samarut, Président de l'ENS de Lyon, doit préparer l'intégration de l'INRP à l'ENS. Un chef de projet a été désigné pour formaliser les missions du nouvel INRP pour le 15 novembre. Les objectifs généraux évoqués ne précisent rien pour l'instant sur le contenu de ces missions. Le musée national de l'éducation (Rouen) est l'objet d'une inspection (Éducation nationale, Enseignement Supérieur et Culture) dont les conclusions sont attendues aussi pour le 15 novembre. La bibliothèque de l'INRP et ses collections deviennent propriété de l'ENS de Lyon.

Le CA de l'INRP sera informé, sans délibération, des modalités de l'intégration, que seul le CA de l'ENS de Lyon votera. Deux cellules sont créées, l'une chargée du pilotage et du suivi de l'intégration est placée sous l'autorité des directeurs de cabinet, la seconde, dite cellule de proximité, est chargée de sa mise en œuvre. Les modalités d'intégration des personnels (affectation, détachement, mutation...) feront l'objet d'entretiens individuels.

La DAF prévoit toujours un budget pour l'INRP (à hauteur de 15 millions) dont le transfert à l'ENS de Lyon est un simple jeu d'écriture.

Devant cette décision ministérielle –dont le classement de Shanghai est la justification et les modalités d'application proches d'un plan social– **les personnels de l'INRP persistent à demander la création d'un établissement ayant l'autonomie comptable, scientifique, contractuelle et la personnalité juridique et morale lui permettant d'assurer ses missions nationales et internationales au service de la recherche en éducation et en formation et de ses acteurs.**

Ils restent sidérés et furieux devant la brutalité d'une décision tranchante qui ne tient compte ni des évaluations favorables ni des compétences individuelles et collectives, aussi douloureuse qu'incompréhensible face à leur engagement actuel dans la rénovation de leur institut. Ils appellent tous les acteurs de l'éducation –chercheurs, enseignants, parents, administrateurs, élus territoriaux, citoyens– à être solidaires dans la défense d'un établissement sans équivalent en France.

<http://sauvonslinrp.blogspot.com/>